045-234500023-20190425-DAP 19 02 03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2019 Affichage : 26/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





Conseil régional du Centre-Val de Loire 9, rue Saint Pierre-Lentin CS 94117 45041 Orléans Cedex 1

Tél: 02 38 70 30 30 - Fax: 02 38 70 31 18

www.regioncentre-valdeloire.fr



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 19.02.03

ADOPTE A L'UNANIMITE

OBJET: Développement d'une offre de formation co-construite avec des entreprises engagées en faveur de l'emploi : opérations DEFI (Développement de l'Emploi par les Formations Inclusives).

Approbation de la convention cadre entre la Région Centre-Val de Loire, les entreprises, les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **25 avril 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DAP n° 18.06.04 du 20 décembre 2018 validant le Pacte Régional d'investissement dans les Compétences 2019-2022 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Formation Professionnelle » en date du 24 avril 2019 ;

Considérant que l'Etat, la Région, en lien avec les partenaires sociaux, se sont engagés au titre du PACTE régional à définir et mettre en œuvre un programme d'actions visant à répondre de façon dynamique, réactive et innovante d'ici 2022 à des enjeux en faveur de l'emploi ;

DECIDE

- d'approuver la convention cadre type jointe en annexe C entre la Région Centre-Val de Loire, les entreprises, les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, support des opérations DEFI (Développement de l'Emploi par les Formations Inclusives)
- d'habiliter le Président à signer les conventions propres à chaque opération DEFI ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 26 avril 2019

N.B: Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr dans ce même délai.

Annexe A









Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives



PROCESSUS COLLABORATIF, CO-CONSTRUIT, DYNAMIQUE





PACTE - AXE 1 - ACTION 3

« DEFI - une formation pour un emploi » Développer l'Emploi par des Formations Inclusives

Une offre de formation « cousue main » co-construite avec les entreprises pour répondre à leurs besoins de compétences et à leur engagement de recruter, au plus près des territoires

Pilotée par la Région en associant les partenaires du territoire, la démarche « DEFI – une formation pour un emploi » fonctionne en cercle vertueux. La construction d'une formation « cousue main » adaptée au plus près des réalités des entreprises, ainsi que le pilotage territorialisé et coordonné de la Région Centre–Val de Loire visent à :

- ✓ accompagner le développement et l'attractivité des territoires, ainsi que le développement économique et l'emploi
- ✓ mettre à disposition une offre de service territoriale intégrée,
- ✓ piloter la coordination des réponses sur la base d'une approche transversale rénovée autour de l'économie dont DEV'UP, la formation, l'aménagement du territoire et les acteurs locaux,
- ✓ créent les conditions d'une implication réelle des entreprises dans la formation des demandeurs d'emploi et le recrutement de ces derniers,
- √ maximisent les chances d'insertion des stagiaires à l'issue du dispositif de formation,
- √ apportent des éléments concrets sur l'évolution des besoins de certification (Action 2).

Les entreprises, quels que soient leurs secteurs d'activité, sont constamment amenées à évoluer : renouvellement « naturel » de leurs ressources humaines (cf. pyramide des âges...), projet de développement à court ou moyen terme, investissement en matériel, obligation d'appliquer des normes qualité, évolutions technologiques ou organisationnelles, notamment liées à la transformation numérique...

Ces évolutions ont des impacts sur les besoins en compétences, auxquels la formation professionnelle des jeunes ou demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés doit pouvoir apporter des réponses.

1. À PARTIR DES OBJECTIFS DES ENTREPRISES

Les objectifs des entreprises peuvent être de natures très diverses, définis en fonction de leur environnement (tendances du marché, évolution de la réglementation, situation du bassin d'emploi...), de leur stratégie (conquête de nouveaux marchés, engagement en matière de développement durable...) et/ ou de leurs enjeux RH (évolution des métiers, turnover, transmission des compétences...).

A titre d'exemple :

- Se développer / diversifier ses activités
- Améliorer la qualité /la réactivité de la production
- Faire face à des difficultés de recrutement
- Se mettre en conformité avec de nouvelles normes (santé, sécurité, environnement, qualité...)
- S'adapter à de nouvelles technologies / miser sur l'innovation, la transition numérique

2. IDENTIFIER LES BESOINS EN COMPETENCES ET CO-CONSTRUIRE UNE FORMATION SUR MESURE

Au regard des objectifs de l'entreprise, l'enjeu est de repérer les compétences nécessaires à développer à court ou moyen terme.

« DEFI » est un processus collaboratif piloté par la Région, visant la mise en place de formations « sur mesure » co-construites avec les entreprises et les autres partenaires du territoire, en vue de favoriser l'emploi.

L'analyse du besoin de l'entreprise s'appuie sur le diagnostic territorial permanent de la Région, forgé à partir de données internes et externes. Cette analyse est systématiquement formalisée en articulation avec les acteurs du développement économique (Dév'Up, EPCI, ...), les partenaires sociaux et les experts de l'observation emploi-formation (ORFE du GIP ALFA CENTRE, SESE Direccte,...), afin de garantir une réponse la plus adaptée possible.

Le besoin de compétences identifié dans une entreprise peut se retrouver dans d'autres entreprises du territoire. C'est pourquoi une offre de formation « mutualisée » est envisageable et même privilégiée. Dans cette optique, le recueil, l'analyse et le partage des besoins en compétences des entreprises à l'échelle locale, centralisés dans un outil accessible à tous les partenaires de la formation développé par l'ORFE du GIP ALFA CENTRE (PACTE – Axe T – Action 28), permettra de mieux cibler les futurs achats de formation et d'alimenter les travaux attendus autour de 10 certifications (PACTE – Axe 1 – Action 2).

Au regard du besoin identifié avec l'entreprise, DEFI propose d'y répondre en actionnant le levier de la formation. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter et nécessiteront une réponse adaptée.

Exemples:

- l'offre de formation existe sur le territoire -> mise en relation de l'entreprise et de l'organisme de formation qui dispense la formation ;
- l'offre de formation existe en région mais doit être adaptée -> étude de l'opportunité et de la faisabilité d'intégrer un module complémentaire sur une formation au PRF ou de modifier les modules existants;
- l'offre de formation n'existe pas -> construction d'une offre de formation adaptée, selon une approche compétences, tous types de formation confondus.

3. FORMALISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DANS LE PROJET DE FORMATION AU TRAVERS D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le process intègre également la signature d'une **convention de partenariat** entre l'ensemble des acteurs du projet, afin de :

- ✓ garantir l'implication de tous pendant toute la durée du projet ;
- √ formaliser et valoriser l'engagement des entreprises dans l'accueil des stagiaires pendant la formation et leur recrutement à l'issue;
- ✓ labelliser la démarche au regard des éléments précédents et de l'ingénierie déployée.

4. FOCUS SUR LES PREMIERES EXPERIMENTATIONS « DEFI – une formation pour un emploi » EN 2018

- **❖** Technicien.ne de maintenance ferroviaire −Tours Indre-et-Loire (37)
 - Constat: Besoins convergents d'entreprises sur la maintenance ferroviaire, compte-tenu de la construction d'un pôle tourangeau en la matière; absence de formation sur le territoire, et aucune certification existante au niveau national.

- **4 entreprises partenaires** (Ferrotract, Imateq, Meccoli et Vitamotor)
- Co-construction d'une formation qualifiante sur-mesure, mise en place par la Région avec la MFR de Sorigny, et engagement des entreprises à recruter à l'issue de la formation; mobilisation de Pôle emploi pour l'orientation des demandeurs d'emploi sur ce dispositif, sélection des stagiaires avec les entreprises
- Résultats et perspectives : 8 embauches dès la fin de la formation sur les 12 stagiaires ayant suivi la totalité du parcours (67%), capitalisation et reconduction de la formation en 2019 avec un cercle élargi d'entreprises, travail pour la reconnaissance de la formation par une certification.

Conducteur.trice de machine de verrerie –Orléans - Loiret (45)

- Constat : Difficultés de recrutements de l'entreprise DURALEX sur différents postes, et en particulier sur la conduite de machines de verrerie; existence d'une Mention complémentaire en Hauts-de-France, mais cette formation éloignée est inadaptée au regard des attendus;
- 1 entreprise partenaire, DURALEX, aux besoins très spécifiques :
- Co-construction d'une formation qualifiante sur-mesure, mise en place par la Région avec un groupement d'organismes de formation (AFPI, GRETA, AREFOP) et mobilisant les moyens de l'entreprise (plateau technique, salarié formateur); mobilisation de Pôle emploi pour l'orientation des demandeurs d'emploi sur ce dispositif, en particulier au travers de la MRS; sélection conjointe des stagiaires avec l'entreprise.
- Résultats et perspectives : 7 embauches dès la fin de la formation sur les 9 stagiaires ayant suivi la totalité du parcours (78%), capitalisation en vue d'une éventuelle reconduction de la formation en 2019.

Procéder à l'analyse des besoins de l'entreprise de manière très précise, en regard avec les diagnostics du territoire; 2. Mettre en place une démarche collaborative de co-conception aux fins de répondre aux besoins de Les étapes l'entreprise en actionnant le levier de la formation clés de la 3. Formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires dans le projet de formation au travers d'une démarche convention de partenariat; Mettre en œuvre le projet de formation ; 5. Evaluer le dispositif de formation et capitaliser. **Pilote** Région (ERCVL / DFP) Entreprises, Pôle emploi et membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), EPCI, OPCA, Branches **Partenaires** professionnelles, DIRECCTE, ... à définir en fonction du projet et du territoire la Région Centre-Val de Loire pilote le projet ; elle coordonne la réponse de formation, finance la formation Répartition ainsi que la prise en charge de la rémunération et des droits connexes des stagiaires conformément à son des rôles cadre d'intervention. ✓ Pôle Emploi, la Mission locale et/ou Cap emploi interviennent dans l'accompagnement, le recrutement des stagiaires en lien avec le SPRO, et la valorisation des métiers. ✓ Les entreprises interviennent sur toutes les étapes et notamment sur la partie recrutement, l'alternance pendant la formation, l'intégration en emploi des stagiaires à l'issue de la formation. **Public cible** Les demandeurs d'emploi // les entreprises qui recrutent Territoire(s) L'ensemble des bassins d'emploi de la Région Centre-Val de Loire Mieux insérer les personnes qui ont choisi de se former sur des métiers porteurs **Impacts** attendus Répondre aux besoins de compétences des entreprises. Mobilisation de l'ensemble des Référents territoriaux formation (RTF) de la Région pour cette nouvelle mission, étroitement liée à leurs compétences et savoir-faire (analyse du besoin de formation, examen des offres de formation, suivi des actions, animation territoriale...). Environ 45H / opération d'« approche intégrée » pour Moyens aboutir au démarrage de la formation. >> sur les moyens complémentaires accordés par l'Etat dans le cadre du PACTE, 6 nouveaux postes de Référents territoriaux sont mis en place en ce sens (14 RTF contribueront à déployer ce type d'opérations) en articulation avec le siège de la DFP - Nombre d'entreprises partenaires **Indicateurs** - Nombre de conventions de partenariat DEFI signées de suivi et - Nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation - Nombre de stagiaires recrutés par les entreprises à l'issue des formations DEFI d'évaluation - Situation des stagiaires 6 mois après la sortie de formation Enjeux La création de formations « cousues main » ou l'évolution d'offres de formation « métiers », pour répondre à des transverses besoins non couverts et/ou intégrer des nouvelles compétences pas ou peu présentes dans les référentiels, PACTE - lien devra être capitalisée autour de « 10 certifications » : cette capitalisation aux niveaux local, régional et national Action 3 avec les permettra d'intégrer ces nouvelles compétences dans des formations mises en place plus tard ou ailleurs, ainsi

que d'alimenter les travaux nationaux sur la politique des certifications.

Actions 2 et 28



Convention partenariale entre

la Région Centre-Val de Loire, les entreprises (les citer nominativement), Pôle Emploi Centre-Val de Loire, (à compléter si d'autres partenaires)

liée à la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle "intitulé de la formation" en faveur de XX demandeurs d'emploi

ENTRE

- La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS Cedex 1, représentée par le Président, François BONNEAU ou la Vice-Présidente, Isabelle GAUDRON;
- Les entreprises :
 - XXXX, sise, représentée par XXXXXX ;
 - XXXX, sise, représentée par XXXXXX .
- Les partenaires :
 - Partenaires sociaux / Branche / OPCO / EPCI ... sise
 , représentée par XXXXXX ;
 - Pôle Emploi Centre-Val de Loire, sise 3A rue Pierre Gilles de Gennes - 45000 ORLEANS, représenté par la Directrice Régionale, Virginie COPPENS-MENAGER;
 - la Mission locale et/ou le Cap emploi, représenté par XXXXXX , sise









1 - Contexte

EXPLICITER LE CONTEXTE DE L'OPERATION / EXEMPLE ci-dessous

Plusieurs entreprises (ou l'entreprise xxx) du « territoire » spécialisées dans « préciser le secteur d'activité » ont fait part de leurs besoins en recrutement sur les métiers de « citer ». Elles ont exprimé à plusieurs reprises de grandes difficultés pour recruter du personnel qualifié. Les publics expérimentés et directement employables sont déjà en poste et le restent (faible turnover).

Une première rencontre, à l'initiative de « citer le partenaire », regroupant xx entreprises du « département » le « date », a permis de faire un point de situation des problématiques de recrutement rencontrées et d'envisager plusieurs pistes d'action, dont celle de la formation.

D'autres rencontres multi-partenariales ont suivi, associant les services de la Région Centre-Val de Loire, de Pôle Emploi « et d'autres partenaires ». Elles ont permis de définir un plan d'action partagé afin de répondre aux besoins de recrutement et de formation des entreprises sur un métier particulièrement en tension, celui de « citer le métier ».

Ce plan d'action est piloté et mis en œuvre par la Région avec le concours financier de l'Etat et en lien avec les partenaires sociaux, dans le cadre du PACTE Régional d'Investissement pour les Compétences 2019-2022 signé le 22/01/2019.

2 - Objet du partenariat pour « année de référence »

Le plan d'actions vise la création de xx emplois de « citer le métier » dans xx entreprises, sur le bassin de « territoire ».

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, **une action de formation professionnelle** est mise en œuvre en faveur de demandeurs d'emploi, laquelle comprend des périodes de formation partagées entre l'entreprise et le centre de formation.

La formation vise l'obtention du « *libellé de la formation* ». Compte-tenu des attendus en termes de compétences des entreprises, la formation propose en complément des modules sur :

La connaissance / le fonctionnement de l'entrepris	se,
□ Les techniques de recherche d'emploi,	
☐ Le savoir-être en entreprise,	
□	

Le recrutement pour l'action de formation et pour l'emploi à l'issue de l'action sera basé sur les compétences et habiletés des demandeurs d'emploi. L'accès à la formation sera donc ouvert à tout demandeur d'emploi quels que soit son âge, son sexe, ses origines sociales, religieuses ou ethniques.

Sous réserve de l'atteinte des objectifs de formation, il sera visé à l'issue de la formation la conclusion de contrats de travail en faveur des personnes formées, d'une durée de 6 mois ou en CDI.

Le process de recrutement des demandeurs d'emploi sur l'action de formation, qui associe la/les entreprises et les membres du Service public régional d'orientation (SPRO), est prévu de la manière suivante : DECRIRE LE PROCESS PREVISIONNEL

	Une	ou	plusieurs	informations	collectives	en	présence	de	la	/	des
er	itrepr	ises	dans les	locaux de xxx							
	Tests	s. er	ntretiens r	ar un iurv cor	mposé de xi	XX.					

3 – Engagements réciproques

b)

٠,			D ′ ·	_						,	•	
a	1	ı a	Real	on Ce	ntre	-Vai	de	Loire	S	'engage	2	.
•	,	_~	.,	,					•	~g~g	-	

□ Définir et mettre en œuvre l'action de formation professionnelle dans le cadre du Programme régional de formation et/ou du Fonds Réactif Emploi Formation, dans la limite des crédits attribués à la politique de formation professionnelle dans le cadre du budget voté par l'Assemblée plénière régionale et avec le concours financier de l'Etat, pour préparer les demandeurs d'emploi à répondre aux besoins de compétences identifiés par l'entreprise sur le métier visé :
Formation : Nombre de stagiaires visés : Durée de la formation : xxh en centre et xxh en entreprise Organisme de formation attributaires du marché :
Dates de session prévisionnelles : du xx au xx 20
☐ Assurer la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation ;
☐ Assurer la prise en charge de la rémunération et des droits connexes des stagiaires dans les conditions prévues à son règlement d'intervention ;
Les entreprises s'engagent à :
☑ Communiquer toutes leurs offres d'emploi à Pôle Emploi, afin de rendre visibles les besoins réels de recrutement sur l'ensemble des outils statistiques (ORFE, CLEOR);
☑ Fournir en amont tous les éléments nécessaires en termes d'identification des besoins de compétences et d'emplois pour le recrutement et la mise en œuvre des actions de formation correspondantes et, en aval, les noms des candidats recrutés à l'issue de la formation ;
☑ Participer au processus de recrutement des stagiaires pour la formation :
 □ Présentation de l'entreprise aux informations collectives, □ Participation aux job-dating organisés par les partenaires (citer pour chaque convention, Pôle Emploi ou autres partenaires du SPRO, organismes de formation), □ Organisation d'une visite de l'entreprise, □ Participation aux entretiens de sélection, □
☑ Accueillir les stagiaires pendant les périodes d'alternance (selon un calendrier défini en accord avec l'organisme de formation) ;
☐ Mobiliser les moyens de l'entreprise en partenariat avec l'organisme de formation, en mettant à disposition un plateau technique et un salarié comme formateur :

	☐ Favoriser l'intégration des stagiaires en mettant à leur disposition le matériel technique nécessaire, des vestiaires, une salle de restauration et en désignant des tuteurs ;
	☑ Participer aux bilans intermédiaire et final avec les stagiaires pour suivre la formation, ajuster les contenus, et capitaliser les enseignements de l'action ;
	Recruter sur des postes pérennes les stagiaires à l'issue de la formation et répondant aux besoins de compétences de l'entreprise.
c)	Autres partenaires (partenaires sociaux, branche, OPCO, EPCI)
	☐ Contribuer à l'expression des besoins de compétences des entreprises (recensement, enquête quantitative et qualitative) ;
	☐ Faciliter la mise en relation avec les entreprises ;
	☐ Faire le lien entre l'action de formation et d'autres axes de travail territoriaux (ex : groupements d'employeurs, boucles saisonnières, actions sur l'attractivité des métiers).
d)	Pôle Emploi s'engage à :
	□ Repérer les publics demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ;
	☐ Promouvoir le plus largement possible la formation lors d'évènementiels, salons, forums et en mobilisant les moyens de communication de Pôle emloi (affichage, réseaux sociaux, etc.) ;
	☐ Prendre en charge la rémunération pour les demandeurs d'emploi en Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP) ou Allocation de solidarité spécifique (ASS).
e)	La Mission locale / Cap emploi s'engage à :
	□ Repérer les publics demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ;
	$\hfill\Box$ Promouvoir le plus largement possible la formation lors d'évènementiels, salons, forums ;

4 - Modalités de pilotage et de suivi

a) Mise en place d'une instance de suivi

Un comité de suivi est mis en place, composé de chacune des parties qui ont désigné un référent opérationnel pour le suivi de cette opération.

Ces référents sont :

- Région Centre-Val de Loire : « nom du référent Formation territorial ».
- Entreprise(s): xxx, fonction
- Partenaires : xxx, fonction
 - Partenaires sociaux/Branche/OPCO/EPCI : xxx, fonction
 - o Pôle Emploi: xxxx, fonction
 - Mission locale / Cap emploi : xxx, fonction

La Région, en charge du marché public de formation mobilisé, associera l'organisme de formation autant qu'elle le souhaite à ce comité de suivi.

b) Rôle du comité de suivi

Le comité de suivi est chargé de coordonner et d'examiner la mise en œuvre de cette convention.

Il s'agit de :

- Mettre en place l'organisation favorisant l'efficacité de fonctionnement entre les partenaires du projet ;
- Délivrer toutes les informations nécessaires à la bonne marche du projet et assurer leur diffusion à l'ensemble des partenaires signataires ;
- Apporter des réponses concrètes aux problèmes posés ;
- Évaluer les résultats obtenus.

c) Fréquence des réunions

Les partenaires se réuniront en tant que de besoin au vu du déroulement de l'action et au moment des bilans.

5. Indicateurs de suivi et réalisation

Les Indicateurs de réalisation ont été définis et s'articulent comme suit :

PÔLE EMPLOI ET LES AUTRES MEMBRES DU SPRO COMMUNIQUERONT AU COMITÉ DE SUIVI LES DONNÉES CI-APRÈS :

- le nombre de candidat.e.s orientés en formation ;
- la communication mobilisée.

LES ENTREPRISES TRANSMETTRONT AU COMITÉ DE SUIVI LES DONNÉES CI-APRÈS :

- la liste des candidats reçus en entretien et les suites données ;
- le nombre de candidats recrutés et la nature des postes (CDD/CDI/Temps complet/temps partiel).

LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE FOURNIRA AU COMITÉ DE SUIVI LES DONNÉES CI-APRÈS :

- le nombre de candidats recrutés en formation :
- le nombre de stagiaires ayant validé leur formation ;
- le nombre d'heures de formation déployées ;
- le coût de la formation.

6. Communication externe

Chaque signataire s'engage à informer les autres partenaires signataires de toute action de communication externe qu'il envisage au titre de la présente convention.

Les logos de la Région Centre-Val de Loire, de Pôle Emploi, des partenaires à la convention, de l'Etat et du PIC « Investir dans vos compétences », doivent figurer sur l'ensemble des documents de communication à destination des publics. La fiche technique « communication » actualisée, ainsi que les chartes graphiques de la Région Centre – Val de Loire et du logo « Investir dans vos compétences » sont disponibles sur : http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/programme-regional-formation.

7. Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'au xxxxxxxxxx et pourra être prolongée par voie d'avenant.

Les signataires s'engagent à se tenir informés des modifications qui pourraient intervenir au cours de ce projet et qui remettraient en cause l'organisation arrêtée.

Fait à xxxx, en x exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil régional	La Directrice Régionale de Pôle Emploi
du Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire
François BONNEAU	Virginie COPPENS-MENAGER
Le <mark>xxxx</mark> de	Le Président Directeur Général de l'entreprise XXXXX
	rend opnocination.
***************************************	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx
Le Président Directeur Général de l'entreprise <mark>XXXXX</mark>	Le Président Directeur Général de l'entreprise <mark>XXXXX</mark>
	' -
xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
^^^^^^	**********